

## **Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers  
élus :  
15

**Séance du 15 DECEMBRE 2020 à 18H30**

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :  
15

Présents :  
13

**Présents :**

M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
M. PRODÖHL	Mme MEGEL	Mme HOULLE
M. WAGNER		M. SZCZERBOWSKI
Mme MALIZIA	M. SCHAER	
Mme ALTMEIER	Mme GAMEL	M. SIEBERT

Nombre de procurations :  
2

**Absents excusés :** M. SCHAMBION (*procuration donnée à M. DE FEYTER*) Mme NANTERN (*procuration donnée à M. JAZBINSEK*)

**Secrétaire :** Mme MEGEL

### **1. EQUIPEMENTS PUBLICS ZONE 1AU – LANGEFELDER - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE V.R.D. ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS TRANCHE 1 : ANNULATION AVENANT AU MARCHÉ ET A LA CONVENTION DE MANDAT POUR L'ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FORBACH PORTE DE FRANCE**

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 22/09/2016 par laquelle a été mandatée l'entreprise KLEIN GUY TP (Diebling) pour un montant de 968 895,00€ HT pour assurer la tranche 1 des travaux d'aménagements publics de la zone 1AU à Folkling.

L'exutoire du réseau principal de collecte des Eaux Usées des Terrains à Bâtir 1 à 9 réalisés à l'aval du RD doit être refoulé vers l'amont sur une longueur d'environ 130m avec une hauteur géométrique d'environ 4m.

Compte tenu du découpage en tranches de réalisation depuis 2016, et du transfert de compétence Eaux Usées entre la Commune et la CAF-PF en cours à cette période, il avait été décidé de sursoir à la réalisation du groupe de pompage, faute de délai de réalisation et de spécifications techniques connues. Seuls les terrassements et la FMO d'une canalisation de refoulement en diamètre 63 avait été contractualisés en Novembre 2016 avec l'Entreprise TP KLEIN Guy.

Une convention de mandat pour une assiette de travaux d'assainissement de 220 071,50 € HT avec quote-part Agglo estimée à 79 477,51 € HT a été signée pour la TRANCHE 1 des Equipements Publics.

Compte tenu des montants considérés qui sont inférieurs à 5% du marché de la TRANCHE 1 des EQUIPEMENTS PUBLICS, il est proposé de procéder par simple avenant pour le marché d'une part, et pour la convention de mandat d'autre part.

**Il rappelle également que le Conseil Municipal s'est prononcé le 06/03/2020 pour un accord sur cet avenant sous réserve de prise en charge par la CAF-PF de la quote-part Eaux Usées et sur la base d'un estimatif de travaux complémentaires qu'il convient désormais de préciser.**

**Il rappelle également que le Conseil Municipal en date du 17/09/2020 a exprimé la décision suivante :**

- ⊕ D'accepter les **travaux supplémentaires par voie d'avenant au marché de la tranche 1 d'équipements publics de la zone 1AU de l'entreprise KLEIN GUY TP (Diebling) pour un montant estimé à 48125€ HT,**
- ⊕ De procéder à un **avenant à la convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France** à hauteur des travaux relevant de la compétence assainissement dudit avenant, **portant cette dernière à un montant total estimé à 115 735.27€ HT.**
- ⊕ D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

**Or, en date du 17/11/2020, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a décidé de prendre en charge directement les charges liées à cette prestation et de mandater l'entreprise KLEIN GUY TP (Diebling) pour un montant estimé à 48125€ HT, rendant la précédente décision en Conseil Municipal caduque.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ **D'annuler le délibération du 17/09/2020 « EQUIPEMENTS PUBLICS ZONE 1AU – LANGEFELDER - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE V.R.D. ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS TRANCHE 1 : AVENANT AU MARCHE ET A LA CONVENTION DE MANDAT POUR L'ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FORBACH PORTE DE France ».**

## **2. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

Le Maire rappelle que conformément à Article L1612-1 du CGCT : « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, soit :**

Chapitre	BP 2020	25 %	Article	Objet	Crédits ouverts 2021
<b>D20</b>	5 000 €	<b>1 250 €</b>	202	Mise à jour bornage	<b>1 250 €</b>
<b>D21</b>	152 557 €	<b>38 139 €</b>	21538	Points lumineux	<b>2 000 €</b>
			2188	Chauffe-eau	<b>10 000 €</b>

### **3. ECOLE – SECURISATION DE L'ACCES ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renforcer le dispositif sécuritaire du groupe scolaire par l'installation d'une ouverture à distance du portail d'accès (travaux réseaux et matériel vidéo). En effet, la situation actuelle nécessite un déplacement physique des usagers qui contrevient aux mesures « Vigipirate ». Cette opération revêt de ce fait un caractère prioritaire.

Il rappelle que le site abrite l'école maternelle « Pirouette », l'école élémentaire « Le Marronnier » et le périscolaire « Cap Aventure » soit près de 100 élèves et 15 agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De programmer une enveloppe de travaux pour la **mise en place d'une ouverture à distance du portail d'accès du groupe scolaire de Folkling de 5 781.60 €HT** ; soit la pose d'une gaine électrique (KLEIN TP 850€HT), la fourniture et pose du réseau et matériel vidéo (SB CONCEPTION 3190€HT) la fourniture et pose d'une liaison entre les 2 bâtiments (SB CONCEPTION 1741.60€HT);
- ⊕ De solliciter une subvention au titre de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2020** (D.E.T.R) et tous les soutiens financiers publics éligibles.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

### **4. SERVICE PERISCOLAIRE – CONVENTION 2021 AVEC L'OPAL**

Le Maire rappelle que cette convention, à l'instar de la précédente, porte sur l'organisation du service d'accueil périscolaire avec mise à disposition des locaux et du personnel communal et participation de la Commune à l'équilibre du budget de fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de contractualiser par voie de **convention avec l'OPAL (Strasbourg) pour la mise en œuvre du service d'accueil périscolaire du 01/01/2021 au 31/12/2021.**

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

## **5. CONVENTION D'ASSISTANCE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)**

- **LIAISON PIETONNE ET CYCLABLE ENTRE FOLKLING ET GAUBIVING**
- **DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune est actuellement adhérente à l'organisme Moselle Agence Technique et peut de ce fait demander son concours pour divers programmes d'aménagements par le biais d'un conventionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de **mandater MOSELLE AGENCE TECHNIQUE par le biais d'une convention d'assistance** d'ordre technique et administrative et de contrôle de la prestation comme suit :

- ⊕ Création d'une **liaison piétonne et cyclable entre Folkling et Gaubiving** (forfait de **1800.00€ HT.**)
- ⊕ Divers **travaux de voiries** Rue du Moulin/ Rue des Parcs/Parking cimetière Gaubiving/Impasse des Jardins/ Ateliers municipaux (forfait de **1500.00€ HT.**)

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

## **6. CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET A L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES**

Le Maire informe qu'une convention du 6 mars 2003 règle les rôles respectifs de la Commune et du Département en matière d'entretien et d'exploitation des Routes Départementales en et hors agglomération.

Suite à la modification de l'emplacement des panneaux d'agglomération situés sur la Route Départementale n°30C (Quartier Langefelder), la convention doit être modifiée.

Le projet de convention est conforme aux dispositions de l'article 3 du Règlement du Domaine Public Routier du Conseil Général de la Moselle (trimestre 3/2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention proposée par le Département de la Moselle portant sur gestion et l'entretien des routes départementales sur la Commune de Folkling.

## **7. RETRAIT DES CHASSE-ROUES RUE PRINCIPALE**

Le Maire rappelle au Conseil la double nécessité de retrait des chasse-roues situés près du 6 rue principale à Folkling (direction Théding).

1. La construction d'une maison prévues sur une parcelle attenante au 6 rue principale,
2. Une demande d'accès supplémentaire à leur maison par les propriétaires du 10 rue principale.

Les services du Département ont validé ce projet de retrait dont les travaux incombent à la Commune.

L'opération consiste au retrait de toute la bande de chasse-roues, à la pose de bordures et à la reprise de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mandater l'entreprise KLEIN TP (Diebling) pour **l'enlèvement des chasses-roues, la pose de bordures et la reprise de voirie** pour un montant de **9 374.50€HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents sous réserve d'une autorisation d'urbanisme préalable du demandeur.

#### **8. RENOUELEMENT DU POTEAU INCENDIE 46 RUE DES ECOLES**

Le Maire informe que le rapport d'inspection des poteaux incendie rendu par SUEZ le 14/10/2020 préconise le renouvellement du poteau incendie situé 46 rue des Ecoles à Folkling.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de faire procéder au changement du poteau incendie situé 46 rue des Ecoles, prestation estimée à **3000€HT** (poteau incendie sous coffre tout compris).

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette commande.

#### **9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'attribuer la subvention suivante :

<b>Organisme</b>	<b>Nature</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant attribué</b>
<b>SYNDICAT DES APICULTEURS DE FORBACH ET ENVIRONS</b>	Association	Subvention de fonctionnement 2020	<b><u>300€</u></b>

Vote : Pour (12) Abstention (3)

## **DIVERS :**

### **Points d'information et/ou non soumis au vote :**

#### **▪ Dépôts sauvages**

*Mme GAMEL* revient sur le précédent échange effectué en Conseil Municipal le 24.11.2020 s'agissant des dépôts sauvages route de Tenteling. Elle souhaite qu'une réflexion globale soit menée sur ces problèmes.

*M. JAZBINSEK* indique que ces derniers y figurent depuis des années et que le site correspondrait à un terrain privé.

*Le Maire* propose de vérifier au cadastre le propriétaire. Il ajoute qu'une réflexion est menée au niveau de l'Agglomération, nombreuses sont les Communes concernées.

*Mme ALTMEIER* ajoute qu'un site devant chez elle pose également problème et demande la démarche à suivre.

*Le Maire* indique que l'idéal serait d'avoir des photos mais il souligne que les différentes plaintes n'ont jamais abouti.

#### **▪ Liaison entre les bâtiments scolaires**

*Le Maire* informe que contrairement au 1<sup>er</sup> projet, la liaison filaire n'a pu aboutir techniquement et la liaison wifi demeure la solution la plus adaptée.

*M. PRODÖHL* ajoute que cette liaison, outre de permettre la mise en place de l'ouverture à distance du site commandée des 2 bâtiments, va permettre de regrouper les abonnements actuels de la téléphonie, et d'en réduire le coût.

La commande va s'effectuer à partir des ordinateurs des enseignants et du service périscolaire.

#### **▪ Gestion du tracteur communal**

Conformément aux échanges lors des derniers Conseils Municipaux, une étude sera menée progressivement pour permettre un positionnement à terme au regard de la vétusté du tracteur communal actuel.

*Le Maire* apporte les 1ers éléments ci-dessous :

- L'achat d'un tracteur neuf, reprise de l'ancien déduite : environ 25000€
- La location avec option d'achat est exclue car son coût est exorbitant
- L'achat d'un bras de désherbage neuf : environ 3500€
- Coût de réparation du tracteur si conservé : environ 5000€ pour 2021
- Prestations déneigement annuelle si externalisation du service: estimée à 3000€ par an pour les voies principales

## ▪ Transfert des pouvoirs de police du Maire au Président

Le Maire informe de son choix en matière de transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France suite au dernier renouvellement.

POUVOIRS DE POLICE SPECIALE	Compétence correspondante de la CA FORBACH	Exercice du pouvoir de police spéciale par le Président lors de la mandature 2014-2020	Exercice du pouvoir de police spéciale par les Maires lors de la mandature 2014-2020	Pouvoir de police non transférable au Président	Opposition du Maire au transfert (Veuillez cocher la case correspondante)	Accord du maire pour la reconduction ou le transfert (Veuillez cocher la case correspondante)
Circulation et stationnement *	Voirie d'intérêt communautaire		X	X	sans objet	
Délivrance des autorisations de stationnement de taxis**	Voirie d'intérêt communautaire		X	X	sans objet	
Assainissement	Assainissement collectif et non collectif	X				X
Déchets ménagers	Collecte des déchets	X				X
Habitat	Police de l'habitat		X		X	
Gens du voyage	Réalisation d'aires d'accueils ou de terrains de passage des gens du	X				X

\* La C.A. de Forbach n'exercant pas la compétence "voirie" dans son intégralité, les maires ne peuvent transférer ce pouvoir de police spéciale.

\*\* La C.A. de Forbach n'exercant pas la compétence "voirie", les maires ne peuvent transférer ce pouvoir de police spéciale.

## ▪ Pose d'abribus au quartier Langefelder

La Communauté d'Agglomération a pris en charge ces équipements dont la pose est prévue fin 2020.

## ▪ Mobilier école

Mme MALINI informe des derniers achats effectués pour l'école :

- Bibliothèque pour ranger les livres reçus suite à l'opération « bibliothèque d'école » 2019 et 2020 (786€HT).
- Meuble bas mobile pour rangement du papier à dessin (174,65€HT).

## ▪ Chemin d'exploitation agricole au fond de la rue des Prés

Mme MEGEL signale que chemin d'exploitation agricole est dégradé au bout de la rue des Prés. Le Maire lui indique qu'il faudra voir si une reprise est nécessaire au remplissage des ornières.

\*\*\*\*\*

Le Maire  
Bernard DE FEYTER